

BULLETIN INSCRIPTION LA VAUXOISE 2026

Trail : 11 km : 8 € et 10 € le jour de la course - départ 10h00, né(e) jusqu'en 2010
 21,4 km : 14 € et 16 € le jour de la course - départ 9h00 né(e) jusqu'en 2008

NOM : Prénom :

Sexe : F M Année de naissance :

Club :

Parcours Prévention Santé (de moins de 3 mois)

numéro PPS :

OU

LICENCE FFA - numéro :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Chèque à libeller à l'ordre de : « Association les Vauriens »

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Signature

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné responsable légal, autorise mon enfant à participer à la course de 11 km de la Vauxoise.

Signature

Règlement des épreuves

Inscriptions :

Par courrier : Les Vauriens, Philippe TISSOT-GUERRAZ, 537 Route de Lagnieu, 01150 Vaux en Bugey.

A retourner avant le 16 avril 2026 avec photocopie licence ou PPS

Tel : 06 81 01 53 45, email : tsotquerraz.philippe@orange.fr

En ligne : www.ledossard.com

Sur Place : Parking de la salle des Fêtes de Vaux en Bugey à partir de 7h30. Jusqu'à 30 min avant le départ.

Retrait des dossards : le 19 Avril 2026, Salle des Fêtes de Vaux en Bugey, jusqu'à 15 min avant le départ.

Renseignements :

Par Internet : Sur le site de l'association, <https://les-vauriens.fr/>

Remise des récompenses à 12h00 :

Coupe ou cadeau aux 3 premiers scratches, aux premiers de chaque catégorie et à la première féminine de chaque course de 11 et 21.400 km, sans cumul.

Récompense au club/association le plus représenté.

Droit à l'image :

Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Vauxoise.

Sécurité :

Sécurité et secours seront assurés par les signaleurs et une équipe de secouristes agréés. Les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route, ils devront faire preuve de vigilance et respecter la nature.

Assurance :

L'organisation a souscrit une assurance « responsabilité civile ». Les concurrents devront être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou psychique pendant et après la course, ainsi qu'en cas de non-respect du code de la route et de vol dans le cadre de la manifestation.

Autorisation parentale écrite obligatoire pour les mineurs.

Condition de participation :

PPS ou licence FFA

Divers :

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu ou indépendant de leur volonté.